



Pomy, le 10 mai 2011

MUNICIPALITE  
de  
POMY

## Préavis municipal 2011 - 03

### Demande d'un crédit d'étude de Fr. 10'000.- pour la création et la réfection d'appartements dans le bâtiment de l'ancien collège

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite au départ de Madame et Monsieur Sylviane et Marc Baumeyer de leur appartement du collège, il s'avère nécessaire de prévoir des travaux d'entretien voir de restructuration de cet appartement.

Après la demande de crédit concernant la création d'un magasin dans une des anciennes classes au rez-de-chaussée et le projet préparé par la municipalité, les personnes intéressées ont malheureusement décidé de renoncer faute de moyens financiers.

Ces renonciations malheureuses repose la question de l'utilisation judicieuse des ces anciennes classes du collège.

La municipalité vous propose une étude globale de ce magnifique bâtiment classé de la manière suivante :

La réfection et éventuellement une restructuration de l'appartement sud du premier étage.

La création de un ou deux nouveaux appartements dans les anciennes classes du rez.

L'étude sur la possibilité d'utiliser une des deux classes pour l'accueil de jour de la petite enfance.

Pour mener à bien ces études et vous présenter un projet cohérent, avec une évaluation précise des coûts engendrés, une intégration judicieuse de ces réalisations dans les murs de ce magnifique bâtiment qu'est notre ancien collège, et surtout une estimation réaliste des

rendements attendus de cet investissement, un mandat doit être donné à un bureau d'architecture.

Ce mandat va engendrer une dépense de l'ordre de Fr. 10'000.-.

Si le projet est réalisable et permet une amélioration des rendements du patrimoine financier de la commune, la municipalité proposera lors d'une prochaine séance du Conseil Général un crédit d'investissement lié à la réalisation de ce projet.

La municipalité demande un montant de Fr. 10'000.- pour l'étude de réaménagement de notre ancien collège. Ce montant sera financé par notre compte d'exploitation 2011 et, si le projet devait voir le jour, intégré dans l'investissement nécessaire à ce projet.

### **Conclusion**

Vu le préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la Commission du Conseil,

### **Le Conseil général de Pomy décide**

- D'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 10'000.- pour l'étude de réaménagement de notre ancien collège.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:



J.-P. Grin



La Secrétaire:



N. Dupertuis